

## Commune de La Pesse

### Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 17 octobre 2017

#### Membres présents :

MM. Julien CARNOT, Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT, Alain VUILLERMOZ.

#### Secrétaire de Séance :

Marie-Anne Le Métayer. Adopté à l'unanimité.

Claude MERCIER, Maire, ouvre la séance à 19h et demande le rajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Convention damage téléski
- Demandes de location de la vitrine communale
- Modification d'une délibération relative à une vente de terrain à la SCI Le refuge du Berbois

#### **1) – Approbation du compte-rendu du 27/09/2017**

Approbation à l'unanimité du compte-rendu en tenant compte des modifications suivantes :

- Au point 8 : il s'agit de Monsieur Rykebusch (correction orthographe)
- Au point 12 / Lot menuiserie (Entreprise Taglione) : remplacer « liée à une imperfection sur une porte » par « lié à une adaptation sur une porte ».
- Au point 13 : il s'agit de Monsieur Thomas Verpillot (correction orthographe)

#### **2) – Décision Modificative n° 01/2017**

La part du Fond de péréquation intercommunale à reverser à la communauté de communes est supérieure de 920 € aux prévisions. Cette somme sera déduite du compte 022 (dépenses imprévues).

DM n° 01/2017	Article 739223	+ 920,00 €
	Article 022	- 920,00 €

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

#### **3) – Création poste perchman**

Délibération prise à l'unanimité pour la création d'un poste de perchman pour la saison 2017-18. Un appel à candidature est en cours d'affichage, date limite des réponses le 31 octobre 2017, l'examen des candidatures se fera lors d'une réunion maire/adjoints.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un CDD avec la personne retenue et tout document relatif à ce contrat.

#### **4) – Sécurisation de la traversée du village : réflexion et choix d'une démarche**

Jacques-Hervé RIFFAUD propose de lancer une réflexion globale qui viserait à rendre le village plus accueillant et à développer les déplacements doux notamment au regard des déplacements piétons, circulation du village au hameau de l'Embossieux incluse..

Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur le principe et confie l'étude à la commission concernée. A l'issue de son travail, celle-ci présentera ses préconisations et devra établir des priorités évaluées en fonction de situations plus ou moins difficiles et d'une planification sur plusieurs années. Un arbitrage sera donc à prévoir. Rendez-vous est pris avant la fin de l'année.

#### **5) – Compte rendu de la visite en mairie de SOLIHA**

SOLIHA (SOLidaires pour l'HAbitat), qui propose un service de gestion locative, a été sollicité par la Commune pour donner un avis sur son parc de logement, dans la perspective de maintenir en état ce patrimoine, voire de le valoriser.

Julien CARNOT restitue le contenu des échanges et des éclairages apportés suite à une visite sur le terrain.

Le constat a été fait du peu d'investissements effectués depuis leur création. Certains logements, s'ils ne sont plus gérés par l'OPAH (organisme HLM), sont à considérer comme des logements sociaux « de fait ».

La partie énergétique est problématique et justifie des loyers assez bas. Nous sommes par ailleurs dans l'attente de l'étude énergétique en cours sur le bâtiment du Relais.

Dans un premier temps, la commune doit engager une réflexion sur la gestion et sur un plan de rénovation de plusieurs logements. Elle pourra pour cela solliciter SOLIHA ou l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). La commission Urbanisme et Services techniques, en charge du patrimoine bâti, engagera cette démarche.

#### **6) – Relais des Skieurs : point sur la saison hivernale**

Monsieur Rykebusch, seul repreneur potentiel du Relais des Skieurs pour la saison hivernale 2017-18, vient de nous informer qu'il ne donnait pas suite aux propositions de la commune.

Par ailleurs, le groupe de travail local qui réfléchit depuis quelques semaines sur le devenir de cette salle ne se sent pas en capacité de relever dès cet hiver le défi de création et de pilotage d'une structure apte à porter le projet de gestion.

Conscient de l'importance de l'ouverture du lieu en période touristique, tout au moins à la journée puisque d'autres établissements sur le territoire de la commune offrent une prestation restauration en soirée, le Conseil Municipal après débat souhaite étudier toutes les solutions possibles.

L'idée de s'appuyer sur un prestataire local ou d'embaucher du personnel en régie est évoquée.

Une annonce sera également relancée sur Le Bon Coin.

#### **7) – Locaux d'activités commerciales, artisanales et de services (LACAS) : le point sur les scénarios**

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, en charge du développement économique, a missionné une programmiste, Maïa Rabinovitz, qui travaille depuis quelques mois sur le projet LACAS et a déjà restitué à plusieurs reprises auprès de représentants de la Commune et de la Communauté de communes HJSC des propositions de scénarii d'aménagement global du secteur entrée nord du village.

A ce stade de l'étude, l'analyse des besoins s'affine et il convient que le Conseil Municipal se positionne sur le scénario à privilégier. Ce choix aura une incidence sur la démolition ou la réhabilitation des anciens garages communaux.

Cependant, avec de nombreuses interrogations en suspens, estimant que certains documents n'ont pas été suffisamment relayés et analysés et considérant enfin que l'enjeu est trop important, les conseillers souhaitent inviter la programmiste à présenter la dernière version de son étude lors du prochain conseil avant toute décision.

#### 8) – **Vente bois sur la parcelle 20**

La parcelle 20 aux Grands Communs n'ayant pas trouvé d'acheteur lors de la vente ONF en juin dernier, elle sera représentée lors de la vente du 14 novembre à Levier.

Le Conseil Municipal décide de fixer une valeur de retrait et confie à la commission concernée le soin de la fixer.

#### 9) – **Désignation du responsable de la sécurité des pistes de ski**

Suite au décès de Francis MORICHEAU, il convient de nommer un nouveau délégué à la sécurité et aux secours sur les pistes du domaine nordique.

Claude MERCIER se propose.

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Claude Mercier.

#### 10) – **Cérémonie du 11 novembre : organisation**

La commune invite sa population à la cérémonie du 11 novembre à 11h devant le monument aux morts. Un verre de l'amitié sera servi ensuite à l'hôtel Burdet.

Alain VUILLERMOZ se propose pour lire le message du ministre des anciens combattants.

Un jeune lira la liste des victimes de guerre.

#### 11) – **Route de la Borne au Lion : mesures mises en place pour la saison hivernale 2017/2018**

Un recours gracieux a été déposé en décembre 2016 par l'avocate de la famille BRETCHNEIDER en vue d'une saisine du tribunal administratif. Ce recours demandait la suppression de l'arrêté municipal réglant la fermeture de la route V.C. n°7 jusqu'à la Borne au Lion en hiver et le versement d'une indemnité en réparation des préjudices que la fermeture de la route leur cause pour les 4 années antérieures. Les communes de La Pesse et de Chézery-Forens et la Communauté de communes HJSC se sont réunis en avril dernier et ont souhaité se prémunir contre l'éventualité d'une saisine.

Un juriste Me Rouchon a donc été missionné par la Communauté de communes pour travailler sur le dossier et proposer un nouvel arrêté, allant plus loin en matière de sécurisation de manière à ce qu'en cas d'accident sur la piste la responsabilité du Maire ne soit pas engagée.

Cependant l'arrêté fait apparaître en matière de sécurisation des usages une incompatibilité entre la pratique du ski et la circulation des motoneiges et stipule donc l'interdiction aux véhicules motorisés d'emprunter la piste pendant les heures d'ouverture du domaine skiable soit 9h – 17h et ce du 17.11.2017 au 01/04/2018 inclus.

Les conseillers sont invités à s'exprimer sur le sujet puisque que la commune doit prendre un nouvel arrêté avant le 17 novembre.

Jean-Yves COMBY, possiblement juge et partie, ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet. Ce point sera traité en fin de conseil en son absence.

#### 12) – **Approbation du Plan de Sauvegarde**

Ce dossier, suivi par Michelle PLOCKI, a déjà fait l'objet d'une présentation au Conseil. Maintenant que toutes les observations des conseillers ont été prises en compte, le Conseil Municipal valide le Plan de Sauvegarde. Michelle PLOCKI rappelle la nécessité de mises à jours annuelles.

#### 13) – **Convention de damage téléski**

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de damage du téléski avec la Communauté de communes HJSC pour la saison 2017-18.

#### 14) – **Demandes de location de la vitrine communale**

2 demandes de location de la vitrine communale entre la boulangerie et l'épicerie ont été reçues en mairie, l'une de Madame CHARMETTE, l'autre de Madame Audrey NOLEE. Le Conseil Municipal par délibération à l'unanimité autorise le maire à étudier avec les demandeuses la possibilité de partager le local et à fixer le montant du loyer.

#### 15) – **Modification d'une délibération relative à une vente de terrain à la SCI Refuge du Berbois**

Cette délibération du 24 août 2017 concerne un terrain de 94 m<sup>2</sup> vendu en bordure de la VC7 à la SCI Refuge du Berbois. Or pour conclure ce dossier, il convient de rajouter la mention suivante : « Considérant que la parcelle est un délaissé de route ne représentant aucun intérêt pour la commune... ».

Nouvelle délibération modificative prise à l'unanimité.

#### **Courriers**

- La Communauté de communes HJSC nous informe d'une motion prise pour le maintien de la ligne ferroviaire Saint-Claude–Oyonnax. Le Conseil Municipal de La Pesse décide faire de même.
- Assemblée générale de l'association Haut-Jura Ski le vendredi 27 octobre aux Dolines. Julien Carnot répondra à l'invitation reçue en mairie.
- Assemblée générale de l'association française AOC Bois le 14 novembre à Levier.
- La préfecture nous transmet une information relative aux accidents de voiture dans notre département, document consultable en mairie.

### **Questions diverses**

- Repas des aînés organisé cette année le samedi 13 janvier 2018 (midi) à l'auberge des Érables, toujours sur le principe de proposer à chacun un colis ou un repas.
- Les vœux de la Commune seront organisés le vendredi 12 janvier 2018.
- SIVU des Couloirs : suite à un problème de dégradation du bardage de la caserne des pompiers, il s'avère que l'entretien courant est à la charge du SDIS.
- La Compagnie des Chercheurs d'Air présentera le dimanche 19 novembre en fin d'après-midi dans la salle du Relais « Elle, Dieu », un spectacle subventionné par la Drac et la Com.com. HJSC dans le cadre d'un Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique, entrée libre.
- Syndicat des eaux : démarrage d'un 3<sup>ème</sup> forage Sous les Bois, les 2 premiers n'étant pas à ce jour concluants.

Plusieurs dates en vue du prochain Conseil Municipal ordinaire sont proposées : semaines du 13 ou du 27 novembre.

Elles seront soumises à Madame Maïa Rabinovitz (programmiste LACAS) qui sera invitée à cette occasion à présenter son étude aux membres du Conseil.

Départ de Jean-Yves COMBY

### **Reprise du point 11**

Lors d'un tour de table, les prises de parole s'avèrent difficiles pour tous, chacun étant bien conscient des conditions particulières de vie hivernale des riverains de la route de la Borne au Lion et des contraintes de circulation liées à l'organisation de leur quotidien.

Alain VUILLERMOZ fait part de son embarras de voir les riverains contraints de ne pouvoir circuler de 9h à 17h et propose une rencontre. Proposition validée par le Maire. Une nouvelle rencontre avec les riverains est donc fixée le lundi 6 novembre à 18h, dans un esprit d'apaisement.

Claude MERCIER, Jacques-Hervé RIFFAUD et Alain VUILLERMOZ seront présents.

Après s'être exprimés, Benjamin SEVESSAND et Marie-Anne LE METAYER ont souhaité démissionner de la commission.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 23h30